

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 31 du 27 juillet 2017

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2017-1131

relatif à la formation initiale des officiers de l'armée de l'air et modifiant le décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air.

Du 3 juillet 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

DÉCRET N° 2017-1131 relatif à la formation initiale des officiers de l'armée de l'air et modifiant le décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air.

Du 3 juillet 2017

NOR A R M H 1 7 0 2 3 0 7 D

Texte modifié :

Décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25 ;
Signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 231.1.2.1, 711.2.3.2.1) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 231.1.2.1, 711.2.3.2.1

Référence de publication : JO n° 156 du 5 juillet 2017, texte n° 11 ; signalé au BOC n° 31/2017.

JORF n° 156 du 5 juillet 2017, texte n° 11